

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 7 juillet 2023

N° CP-2023-6-12-4

N° applicatif 6343

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service pilotage de l'offre d'insertion et de l'accès à l'emploi

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RETOUR A L'ACTIVITE DES BENEFICIAIRES DU RSA. ACTIONS SPECIFIQUES

Résumé : L'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est un axe fondamental de la politique menée par la Collectivité européenne d'Alsace pour favoriser un retour rapide vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous, notamment des bénéficiaires du RSA.

En complément de l'offre d'insertion mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projets insertion 2023-2025, ce rapport propose de soutenir des actions de mobilisation collectives, "Projets CTSA", qui viennent répondre à des besoins spécifiques identifiés en territoires ainsi que le renouvellement de la convention avec le CEFPPA Adrien ZELLER relative à l'action de remobilisation vers les métiers de la restauration collective.

Ce rapport propose l'attribution de subventions pour un montant total de 61 430 €.

Actions de mobilisation collectives

Un crédit de 100 000 € est inscrit au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'année 2023, sous forme d'aides spécifiques pour développer des actions de mobilisation collectives participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), appelées « Projets CTSA (Commissions Territoriales des Solidarités Actives) » sur le territoire haut-rhinois.

Pour 2022, quatorze actions ont fait l'objet d'un soutien pour un montant total de 75 617 €. Le bilan de ces actions socio-professionnelles de mobilisation est d'ordre qualitatif, leur plus-values se mesurent dans le temps et l'évolution des parcours... Toutefois, certains bénéficiaires du RSA sont entrés en formation ou ont trouvé un emploi à leur issue.

Il est proposé dans le présent rapport de valider le financement de cinq actions se déroulant sur la CTSA de la région mulhousienne.

Quatre de ces actions ont déjà été financées sur les années précédentes ; les bilans 2022 sont joints en annexe 1.

La cinquième concerne une action menée par le CCAS de la Ville de MULHOUSE (Walk au Waldeck). Celle-ci a vu le jour en 2021 et réunit chaque semaine, au Waldeck, des bénéficiaires du RSA autour d'un programme d'activités physiques adapté aux personnes présentes. Le financement de la Collectivité européenne d'Alsace porte sur un défi sportif travaillé avec les participants : une randonnée dans les Vosges, au mois de juillet, permettant de mesurer les progrès réalisés autour d'un moment convivial.

Le montant total des Projets CTSA présentés dans ce rapport est de 21 430 €.

Eu égard aux montants de ces subventions, la conclusion d'une convention n'est pas nécessaire.

Action de mobilisation vers les métiers de la restauration collective

La Collectivité souhaite favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA, notamment vers les métiers en tension. C'est pourquoi il est proposé de soutenir la mise en œuvre d'une action de mobilisation vers les métiers de la restauration collective.

Déjà proposée par le Centre Européen de Formation et de Promotion Professionnelle par Alternance Adrien ZELLER (CEFPPA) en 2022, cette action a pour objectif de faire connaître l'environnement professionnel de la restauration collective par la mise en situation. Elle vise la montée en compétence des publics n'ayant aucune formation de base en cuisine et accédant à un Contrat Emploi Compétences (CEC).

En 2022, 80 bénéficiaires du RSA ont bénéficié de ce dispositif qui leur a permis d'acquérir un comportement professionnel ainsi que les gestes et techniques de base. L'ensemble des participants sont actuellement en emploi (majoritairement PEC). Ils ont obtenu un certificat de compétences à valoriser sur leur CV pour favoriser leur accès à un emploi pérenne et une insertion durable dans le secteur à l'issue de leur contrat PEC.

Pour 2023, il est proposé de soutenir le renouvellement de cette action, pour 4 sessions de 3 jours à destination de 10 bénéficiaires du RSA chacune, par l'attribution d'une subvention de 40 000 € au CEFPPA.

Une convention de partenariat à conclure avec le CEFPPA Adrien Zeller est jointe en annexe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement à diverses structures pour des actions de mobilisation collectives participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (« Projets Commissions Territoriales des Solidarités Actives ») selon le détail de l'annexe financière jointe au rapport pour un montant total de 61 430 € ;
- d'approuver le projet de convention à conclure avec le Centre Européen de Formation et de Promotion Professionnelle par Alternance (CEFPPA) Adrien ZELLER, joint en annexe à ce rapport, et de m'autoriser à le signer ;

- de préciser que les subventions seront versées conformément aux modalités suivantes :
 - o Les subventions relatives aux actions de mobilisation collectives « Projets Commissions Territoriales des Solidarités Actives » font l'objet d'un versement unique sans qu'il soit nécessaire d'établir une convention.
 - o La subvention concernant le CEFPPA, supérieure à 10 000 €, est versée en 2 fois. Un acompte de 70 % est versé à réception de la convention signée. Le solde est versé au second semestre sur présentation d'un bilan intermédiaire.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes au budget primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P156	P156O003	P156E03	T03	(3351) 017-657362-441	2 265,00 €
P156	P156O003	P156E03	T03	(3369) 017-65748-441	19 165,00 €
P153	P153O005	P153E01	T02	(323) 017-65748-444	40 000,00 €
TOTAL					61 430,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.